



Le CVC est une instance consultative composée d'élèves élus au suffrage universel direct par l'ensemble des collégiens.

Lieu de partage où l'on écoute votre point de vue porté par vos représentants.

Vous êtes les premiers concernés par la vie au collège.

Lieu de dialogue autour de vos propositions et suggestions.



Le CVC vous offre la possibilité de mettre en place des projets tout au long de l'année. Vous bénéficiez des compétences professionnelles et pédagogiques des adultes membres du CVC.



Il doit être en accord avec les savoirs et le savoir-être d'un collégien citoyen responsable contribuant à l'appropriation des connaissances disciplinaires.





Le principal Monsieur ROYER qui préside l'instance. Des représentants de notre communauté…

Et donc aussi et surtout 10 élèves du collège Marcel

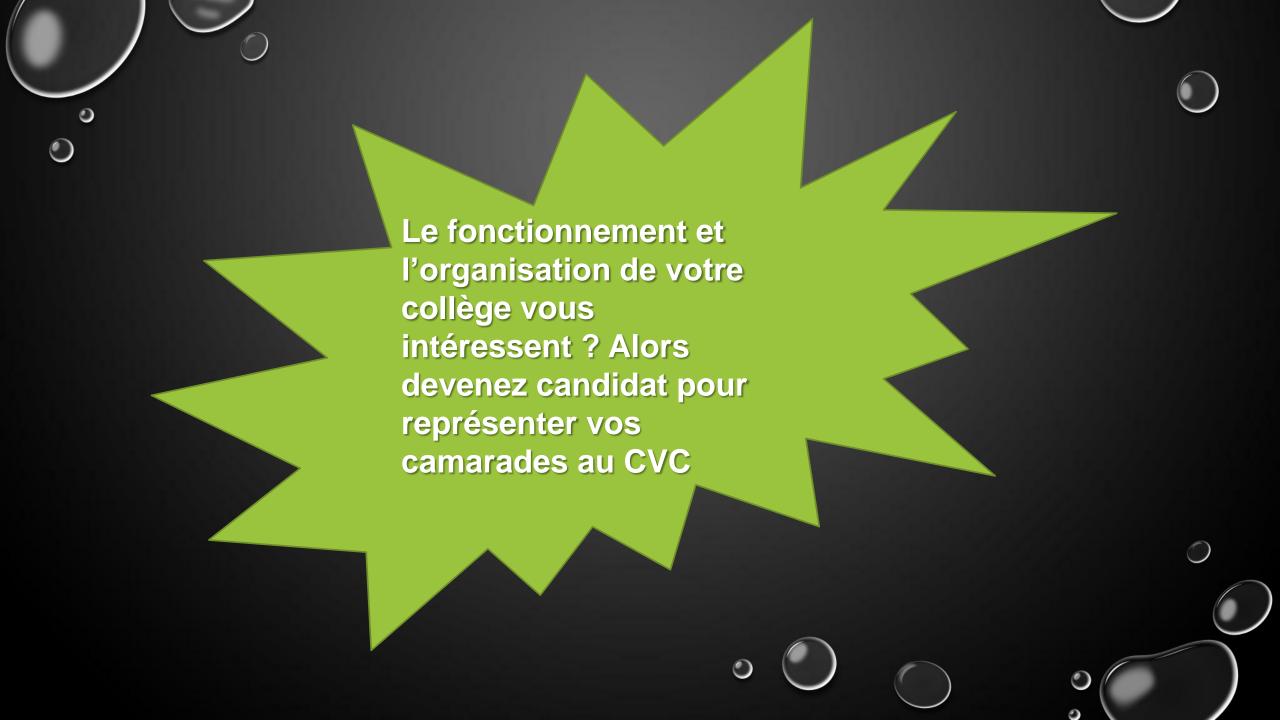


## Le CVC ce n'est pas:

JUGER DENONCER SE MOQUER DE METTRE EN CAUSE REPONDRE A DES DESIRS INDIVIDUELS

## A quoi ça sert ?

- Créer une dynamique d'établissement portée par les collégiens, autour de projets ou d'actions visibles de tous.
- ☐ Participer à la culture de notre établissement autour de projets citoyens.
- ☐ Favoriser le bien vivre-ensemble
- ☐ Se former progressivement à devenir un citoyen actif et responsable
- ☐ Prétendre pouvoir valider des items relatifs aux compétences 6 et 7 du socle commun.





## C'est pour qui ?

L'ensemble des élèves du collège peut se présenter aux élections du CVC.

C'est pour des collégiens actifs dans le collège qui s'intéressent aux besoins et aux envies de leurs camarades.

C'est pour des collégiens qui se préparent à la citoyenneté en agissant pour le bien être de la collectivité.



Comment se présenter comme candidat ?

Une fiche « acte de candidature pour le CVC » te sera remis à la suite des élections de délégués.

Tu devras la remplir et la rendre à ton AED référent au plus tard le <u>vendredi 3 octobre</u>